



Québec, le 4 novembre 2014

Monsieur Gilles Petitclerc
Directeur général
Commission scolaire de Montréal
3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3

Monsieur le Directeur général,

La présente a pour but de vous informer de la décision du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'abolir le programme d'études Spécialités en horticulture (ASP 5043). Les membres du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques donnaient un avis favorable, le 21 février 2014, à la recommandation du Ministère de retirer ce programme d'études de son offre de formation.

Cette recommandation s'appuie sur le fait que ce programme d'études ne répond pas aux exigences de la réforme de la formation professionnelle, qu'il ne découle pas d'une étude formelle de besoins de main-d'œuvre et qu'il n'est pas élaboré par compétences. De plus, il appert que les objectifs atteints dans les modules du programme d'études Spécialités en horticulture (ASP 5043) sont couverts par le programme d'études préalable Horticulture et jardinerie (DEP 5288).

Par conséquent, veuillez prendre note qu'à compter de l'année scolaire 2016-2017, votre établissement ne sera plus autorisé à offrir le programme d'études Spécialités en horticulture (ASP 5043).

Aussi, je tiens à vous rappeler qu'à la suite de la fermeture du programme d'études, et en conformité avec les règles budgétaires, la Commission scolaire de Montréal devra fournir à la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures du Ministère la liste des équipements excédentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Jean-Sébastien Drapeau